



Opticien malhonnête fausse facture

Par **lulu75018**, le **23/12/2012** à **17:10**

Bonjour, j'ai acheté une paire de lentilles 100 €, ne sachant pas si ma mutuelle les remboursaient, j'ai payé. Mon opticien m'a dit qu'il allait les contacter pour en savoir plus sur le remboursement. Le lendemain, il m'appelle et me dit que le plafond pour les lentilles de ma mutuelle est de 250 € par an et qu'il va me les "débloquer" et me faire un avoir. Je n'y vois pas d'inconvénient et lui dit "ok". Bilan des courses : il a fait une fausse facture à la mutuelle et c'est lui qui s'est fait remboursé 250€. Si j'envoie ma facture à la mutuelle, ils vont me dire que le plafond est atteint. comment puis-je l'obliger à me rembourser les fameux 100€ ? Je n'ai pas compris tout de suite l'arnaque qui était derrière tout ça et je ne sais pas quoi faire. Je veux juste me faire rembourser ces fichus 100€ et c'est tout, je ne veux pas contribuer à cette arnaque ! Faut-il que je dénonce l'opticien à la mutuelle ? ou dois je essayer de m'arranger "à l'amiable" avec l'escroc ??? merci beaucoup

Par **bonjour125**, le **23/12/2012** à **21:21**

[fluo]bonjour[/fluo] il faut mieux s'arranger à l'amiable avec l'opticien, celui ci ne devrait pas hésiter à vous rembourser les 100 euros la mutuelle ne fera rien car il faut prouver un tas de choses et ça peut prendre des années